

CHARTRE DES ADHERENTS A L'ASSOCIATION ADDIVA

Notre association ADDIVA a été créée comme une association apolitique et citoyenne de Dagovéranais à l'écoute de Ville d'Avray (VdA), à l'écoute des Dagovéranais.

Avec pour but principal de préparer le devenir de VdA en offrant une vision globale pour la ville et en défendant l'identité de VdA du point de vue :

- urbanistique, environnemental et mobilité ;
- d'un développement économique raisonné ;
- d'un équilibre humaniste, social et culturel.

Dans ce contexte et pour cet objet, chaque adhérent s'engage à respecter les *quelques valeurs fondamentales* qui structurent notre association et ses actions :

- *Liberté d'expression et d'échanges*, en respectant le point de vue chacun et en sachant rester courtois.
- *Communiquer* en étayant son propos par *les seuls faits*, et non par de simples opinions.
- *Respecter* – dans toute forme de communication (mails, réseaux sociaux...) – la législation RGPD.
- *S'abstenir de toute volonté politique*, au sens de vouloir promouvoir dans le cadre de l'association l'idéologie ou les thèses d'un quelconque parti politique.
- *Etre à l'écoute de nos concitoyens* ; remonter leur point de vue, et lorsque c'est justifié, *relayer les opinions exprimées par un nombre significatif d'entre eux*.
- Porter un regard constructif sur les actions de la Municipalité *en étant avant tout force de proposition* auprès de cette dernière.
- *Agir en apportant des solutions concrètes* résolvant effectivement les problèmes décelés et traités par l'association, en s'interdisant au titre de l'association toute initiative individuelle qui sortirait du cadre et des axes définis par l'association.

Tout membre qui contreviendrait au respect de ces valeurs fondamentales s'expose à être convoqué par le bureau de l'association, aux fins de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. A l'issue de cet entretien, si la gravité des faits reprochés est confirmée, ou en cas de récidive, le bureau pourra prononcer pour ce membre l'exclusion (définitive) de l'association.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES PAR L'ASSOCIATION ADDIVA

Tout membre est informé et accepte que ses données personnelles puissent être collectées par l'association ADDIVA qui agit en qualité de responsable de traitement au sens de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés telle que modifiée par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 en date du 27 avril 2016.

A) Collecte et utilisation des Données Personnelles

Les « Données Personnelles » font référence aux informations concernant le membre en tant que personne physique qui sont communiquées volontairement par celui-ci ou que l'association ADDIVA collecte dans le cadre de son objet et de ses actions.

Les Données Personnelles regroupent des données nominatives (telles que les noms et coordonnées) et des données d'identification électronique disponibles.

Les Données Personnelles du membre sont collectées pour les finalités suivantes :

- la gestion de l'association ADDIVA et les relations avec le membre ;
- l'information du membre relative à l'objet de l'association ADDIVA; et
- le respect des obligations légales et réglementaires.

Elles sont destinées à l'association ADDIVA ainsi qu'à ses éventuels prestataires externes.

B) Durée de conservation des données personnelles

L'association ADDIVA conservera les Données à caractère personnel qu'elle traite exactes et, le cas échéant, à jour. En outre, l'association ADDIVA conservera uniquement les Données à caractère personnel pendant la durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

C) Droit des personnes concernées sur les données collectées

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de ses données.

Le membre peut l'exercer en adressant sa demande par courrier : en écrivant à l'adresse du siège social de l'association ADDIVA.

Chaque demande doit être signée et accompagnée de la photocopie recto-verso d'un titre d'identité portant signature du membre et précisant nom, prénom et adresse de réponse du demandeur.

La réponse à la demande exercée sur le fondement d'un ou plusieurs Droits Informatiques et Libertés sera adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le membre peut communiquer à l'association ADDIVA des directives particulières dans lesquelles il définit la manière dont il entend que soient exercés, après son décès, les Droits Informatiques et Libertés conformément à la Loi Informatique et Libertés.

D) Mesures de sécurité

L'association ADDIVA s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles de ses membres conformément à la Loi Informatique et Libertés, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En cas de violation des Données Personnelles, l'association ADDIVA notifie la violation en question à la CNIL dans les meilleurs délais. Si la violation des Données Personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'un de ses membres, l'association ADDIVA informe dans les meilleurs délais la personne concernée de la violation des données personnelles.

E) Mise à jour de la politique de données personnelles

L'association ADDIVA est susceptible de modifier à tout moment la Politique de Données Personnelles.

Si l'association ADDIVA souhaite utiliser les Données Personnelles de ses membres d'une manière différente de celle stipulée dans la Politique de Données Personnelles en vigueur au moment de la collecte, ces modifications seront publiées dans une nouvelle version de la présente Politique de Données Personnelles.